

L'intention du gouvernement est de toucher le même montant; donc il faut croire que le montant des licences restera le même.

L'assemblée cependant s'assurera auprès de M. Mitchell du véritable état des licences et du changement qui aurait été fait au sujet du montant des licences.

M. le président met ensuite sur le tapis la question de la vente des légumes à la livre. Il déclare qu'il l'a soumise à l'échevin Larivière pour que ce dernier fasse avis de motion à cet effet.

Le président, M. Sansregret, dit que l'avocat du comité de législation lui a déclaré qu'il serait difficile de faire adopter un règlement à cet effet, sans la Législature. C'est pourquoi il a été préférable d'attendre afin de se consulter.

M. D'Argencourt est aussi de l'avis de son prédécesseur et il propose que chaque association nomme un comité chargé de faire rapport à son association respective afin de recevoir l'approbation d'un chacun. Et alors on pourra porter la question devant le conseil.

Cette vente de légumes à la livre est autant pour sauvegarder l'intérêt du public que celui du marchand détaillant. Ce serait empêcher la malhonnêteté et le truquage des poids et mesures.

M. J. O. Pesant propose donc, secondé par M. H. Delorme, "qu'un comité soit nommé pour étudier la question de la vente des légumes à la livre et pour spécifier quels sont les légumes qui doivent être ainsi vendus."

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Commentant cette motion, M. J. D. Boileau dit que l'intention est d'obliger tous les épiciers de vendre à la livre pour la protection du consommateur et du vendeur.

Doit-on Créer une Commission du Commerce Intérieur?

Toutes les activités commerciales du pays devraient être représentées d'une façon permanente auprès du Gouvernement, et cela, dans un double but: protéger les intérêts des commerçants et des industriels; établir une codification des coutumes et des méthodes d'affaires qui servirait au règlement des difficultés survenant entre industriels et commerçants, aussi bien qu'entre ceux-ci et les consommateurs.

Cette représentation pourrait être constituée en Commission du Commerce intérieur.

Ce service s'impose surtout à l'heure actuelle où tant de questions discutées au Parlement et au Conseil des Ministres ont trait à la production et à la distribution d'un grand nombre de produits.

Le rôle du Commerce dans notre vie économique n'a jamais été autant en évidence qu'à présent. Cependant, placé entre la foule des consommateurs qui lui reprochent la cherté de la vie et les réformateurs dont la compétence n'égale pas toujours les bonnes intentions, le commerçant se demande avec inquiétude si ses intérêts légitimes seront bien sauvegardés.

La complexité des transactions commerciales exige de ceux qui légifèrent sur cette matière, une longue expérience dans la pratique des affaires. Les changements qui surviennent constamment dans le domaine économique requièrent des réajustements qui risquent de n'être pas équitables, s'ils ne sont faits par des gens expérimentés, connaissant bien sous toutes leurs phases les difficultés quotidiennes solutionnées par les hommes d'affaires, aussi bien que les problèmes qui naissent de l'application de mesures ne s'adaptant pas toujours uniformément à tous les milieux; enfin, qui sachent apprécier, en face des revendications des consommateurs, ce qui doit constituer un bénéfice raisonnable en tenant compte des circonstances de temps et de lieux.

Cette Commission du Commerce intérieur jouirait des prérogatives des tribunaux de commerce tels qu'ils fonctionnent à l'étranger, avec, cependant, des pouvoirs plus étendus. Elle étudierait les projets de loi relevant de ses attributions; elle agirait comme arbitre entre producteurs et distributeurs; composée d'hommes compétents, elle rendrait les plus grands services à la nation comme à la cause des alliés.

ZEPHIRIN HEBERT,

Président de Hudon, Hébert & Cie, Limitée.

POUR
Soupes au Lait
Sauces
Farces
Cacao
Café

KLM

POUR
Pain
Gâteaux
Muffins
Puddings
Tartes

Faites des Ventes NOUVELLES

Vous pouvez, à présent, offrir à vos clients un produit alimentaire entièrement nouveau. Ce n'est pas un produit de fantaisie, un luxe pour délecter le palais, mais bien une nécessité de tous les jours.

DU LAIT

mais sous une forme plus commode.

Klim est le produit solide du lait pasteurisé, séparé, sous forme de poudre. Dites à vos clients de l'employer régulièrement en place du lait liquide et vous détournerez ainsi les ventes du lait régulier à votre profit et à celui de votre magasin.

Klim reste frais et doux indéfiniment. Il ne gèle pas. Il peut être employé directement de la boîte au fur et à mesure des besoins. Les Hôpitaux l'emploient régulièrement.

Commandez-en aujourd'hui une caisse de boîtes d'une livre pour la famille, à votre marchand de gros.

Canadian Milk Products, Limited

10-12 rue St-Patrick, Toronto.
10 ruelle Ste-Sophie, Montréal
W. H. Escott Limited, Winnipeg,
Kirkland & Rose, Vancouver.